

**DEMANDE DE DISPENSE  
AUX COURS PRÉPARATOIRES ET AUX EXAMENS  
DANS LE CADRE DU BREVET DE MAÎTRISE**

**à remettre pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 15 août 2026 pour l'année académique 2026/2027 à**

Monsieur le Directeur à la Formation professionnelle  
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse  
Service de la Formation professionnelle  
A l'attention de Madame Lynn Strasser  
29, rue Aldringen  
L-2926 Luxembourg

Conformément à l'article 10 de la loi du 18 juillet 2025 le/la candidat(e) qui souhaite obtenir une ou plusieurs dispenses d'un ou de plusieurs modules est invité(e) à compléter le présent formulaire prévu à cet effet. Aucun autre formulaire ne sera pris en considération. Toute demande de dispense doit être introduite au plus tard le 15 août 2026 pour l'année académique 2026/2027 à l'adresse indiquée ci-dessus.

**Données du/de la candidat(e)**

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

N°, rue : \_\_\_\_\_

CP et Lieu : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## Demande de dispense

Par la présente, je demande une dispense aux cours préparatoires et aux examens dans le

Brevet de Maîtrise du métier/domaine d'activité \_\_\_\_\_

pour les modules suivants (veuillez cocher ce qui convient) :

### GESTION :

- |  |                          |
|--|--------------------------|
| Module A : Droit                               | <input type="checkbox"/> |
| Module B : Techniques quantitatives de gestion | <input type="checkbox"/> |
| Module C : Techniques de management            | <input type="checkbox"/> |

### TECHNOLOGIE (hors Brevets de Maîtrise réformés et révisés\*) :

- |          |                          |
|----------|--------------------------|
| Module F | <input type="checkbox"/> |
| Module G | <input type="checkbox"/> |
| Module H | <input type="checkbox"/> |
| Module M | <input type="checkbox"/> |

## ÉLEMENTS DE JUSTIFICATION DE LA DEMANDE

La dispense est accordée sur la base d'un diplôme et/ou d'un acquis de compétences par la formation professionnelle.

### Diplômes

Seuls les candidats titulaires d'un diplôme **supérieur** au DAP/CATP sont éligibles à déposer une demande de dispense. Veuillez remplir le tableau en conséquence.

Intitulé du diplôme	Nom de l'organisme/ établissement de formation	Date d'obtention

**Attention:** Les diplômes étrangers doivent être reconnus par une reconnaissance d'équivalence délivrée par le Ministère de l'Education nationale de l'Enfance et de la Jeunesse luxembourgeois : <https://guichet.public.lu/fr/citoyens/famille-education/enseignement-secondaire/jeune-recemment-arrive-pays/reconnaissance-etudes/reconnaissance-equivalence-diplome.html>

\* Pour les Brevet de Maîtrise réformés Artisan en Finition du bâtiment et Bois & Métal ainsi que pour Brevets de Maîtrise révisés Entrepreneur de construction, Instructeur de la conduite automobile, Instructeur de natation, Mécatronicien d'autos, Opticien et Prothésiste-dentaire, aucune dispense ne peut être accordée pour les modules de technologie.

**Motivation de votre demande :**

---

---

---

---

Lieu et date

Signature

**Pièces à joindre :**

- 1° une copie de la qualification ou du diplôme supérieur au niveau trois du CLQ ;
- 2° le programme détaillé de la formation ayant mené au diplôme ou à la qualification ;
- 3° le relevé des notes ;
- 4° une lettre de motivation ;
- 5° un curriculum vitae.

**Tout dossier incomplet conduit à un refus de la demande de dispense par le directeur à la formation professionnelle.**

Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) est responsable des traitements des données personnelles qui lui sont communiquées dans le cadre de ce formulaire. Ces données sont traitées conformément à la loi modifiée du 2 août 2002. Elles sont collectées en vue de la demande de dispense aux cours préparatoires et/ou examens dans le cadre du Brevet de Maîtrise. La personne concernée dispose d'un droit d'accès à ses données, de les rectifier et de demander leur suppression (par e-mail à l'adresse: rgpd@sfp.lu).